

L'Europe au XVIIIe siècle

I Un tableau de l'Europe au XVIIIe siècle

1. *Le triomphe des monarchies*

La **monarchie est la forme de gouvernement la plus fréquente** en Europe au XVIIIe siècle. La seule exception notable est la Sérénissime République de Venise. **L'Europe est partagée entre trois dynasties**. Les **Bourbons** tiennent la France (Louis XV et Louis XVI), l'Espagne (Philippe V et Charles III...) et les royaumes italiens de Naples, Parme. Les **Habsbourgs** sont considérés comme les ennemis héréditaires des Français, ils tiennent depuis le XIIIe siècle l'Empire d'Autriche et le royaume de Hongrie. La dernière dynastie est la plus récente, c'est celle des **Hanovre** (Georges I, Georges II et Georges III) qui règne sur la Grande Bretagne, l'Irlande, et certaines principautés allemandes. Dernière puissance notable, la Prusse dirigée par la dynastie des Hohenzollern (Frédéric II) qui tient une grande partie de l'Allemagne du Nord.

2. *L'Europe des Despotes éclairés*

Le **despotisme éclairé** est une forme de pouvoir qui naît au XVIIIe siècle. C'est un **pouvoir autoritaire et total exercé par certains souverains qui prétendent agir au nom de la Raison**. C'est en particulier le cas de Frédéric II de Prusse et de l'empereur Joseph II en Autriche. Ces princes réorganisent l'administration qu'ils contrôlent étroitement, accroissent le revenu de l'Etat et augmentent leur pouvoir personnel. Catherine II de Russie, Frédéric II de Prusse gouvernent presque seuls. La personne royale devient le centre même de l'Etat.

II Deux modèles politiques différents : la France et l'Angleterre.

1. *La France, monarchie absolue et fille aînée de l'Eglise*

La France au XVIIIe siècle vit sur les réformes de Louis XIV et est dirigée par un **roi absolu**, c'est-à-dire dont la **puissance ne souffre presque aucune limite**¹. Le **roi est un prince sacré**, il a reçu l'onction de Dieu lors de son sacre en la cathédrale de Reims, il est donc ministre de Dieu sur terre. **Il est la source de tout pouvoir et de toute autorité**. Il dispose cependant d'une **administration complexe** qui l'aide dans ses tâches de gouvernement. Il est aidé par des Secrétares d'Etat (des ministres) puis par des Conseils et enfin par des **Parlements** (ceux de Paris et en Province de Rennes, Arras, Toulouse...). Ceux-ci sont chargés d'enregistrer les lois du royaume et disposent du droit de Remontrance par lequel ils peuvent refuser d'enregistrer un texte qui leur déplaît. **Attention les membres du Parlement ne sont pas élus. Ils ont acheté leur charge et sont inamovibles.**

2. *L'Angleterre, monarchie parlementaire et contre modèle.*

Le XVIIe siècle a été un moment fondamental dans l'histoire de l'Europe. En 1649, **Oliver Cromwell** fait exécuter le roi d'Angleterre Charles I^{er}. L'Angleterre devient une république. Mais à la mort de Cromwell qui a le titre de Lord Protecteur, en 1660, la monarchie est restaurée. Jacques II monte sur le trône. **En 1679, l'Habeas Corpus limite les pouvoirs du souverain et garantit la liberté individuelle** contre toute arrestation arbitraire. Une deuxième révolution éclate en 1688, c'est la *Glorious Revolution* qui détrône le roi Jacques II et installe sur le trône d'Angleterre Guillaume d'Orange et la reine Mary, ceux-ci doivent se plier aux conditions du Parlement. **En 1689 est voté le Bill of rights, cette loi réduit les pouvoirs du roi au profit du Parlement** (Lords et Communes) qui doit être élu librement et réuni fréquemment. Les députés votent les impôts et le roi ne peut en aucun cas suspendre une loi. Avec l'arrivée sur le trône des Hanovre, les rois prennent l'habitude de nommer chef du gouvernement le chef de la majorité de la Chambre des Communes. Mais **le Parlement anglais reste une assemblée de notables**, ne sont élus que des bourgeois et des propriétaires terriens et la corruption est généralisée. Malgré tout, le **système politique anglais est un modèle en Europe** et les philosophes comme Voltaire et Montesquieu l'admirent. Ce dernier écrit en 1729 : « L'Angleterre est le pays le plus libre qui soit au monde, je n'en excepte aucune république. »

¹ Les seules limites au pouvoir des rois de France sont **les lois fondamentales du Royaume**. Elles sont de plusieurs ordres : le royaume ne peut être dirigé par une femme et l'héritier est toujours l'aîné des enfants mâles, un roi ne peut aliéner aucune des parties de son royaume et il doit respecter les privilèges des différents corps du royaume.

